

Que veut dire être parent aujourd'hui ?

Daniel Coum

DANS **LE JOURNAL DES PSYCHOLOGUES** 2007/3 n° 246 , PAGES 67 À 70
ÉDITIONS **MARTIN MÉDIA**

ISSN 0752-501X

DOI 10.3917/jdp.246.0067

Date de mise en ligne : 01/12/2010

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-le-journal-des-psychologues-2007-3-page-67?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Martin Média.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Que veut dire être parent aujourd'hui ?

PARENTALITÉ



Daniel Coum

Psychologue clinicien,
directeur de Parentel
Chargé de cours
à l'université
Chercheur associé
au Laboratoire
d'anthropologie et de
sociologie, Rennes-II.

En posant une telle question, l'auteur nous invite à une réflexion exigeante sur les responsabilités éducatives au sein de la famille comme dans le tissu social. Là où l'idée de soutien à la parentalité prendra du sens, c'est dans cette conception d'un engagement commun des professionnels et des parents dans une coopération réciproque.

« Un enfant qui ne sera que l'incarnation d'un désir absolu et non d'une contingence de ses parents de lui donner – ou pas – le jour risque d'être privé de son propre désir. [...] Les enfants sont comme les actes manqués : si on savait pourquoi on les fait, on ne les ferait pas ! »

Michel Schneider, *Big Mother*, Odile Jacob

L'opération à partir de quoi la singularité du sujet se fonde – qui est, pour le dire ainsi, une opération de soustraction de la jouissance – s'appuyait sur des figures significatives et collectivement reconnues : Dieu, le chef, le père... appartenant à une même lignée, autoritaire et transcendante, en quelque sorte. C'est, en tout état de cause, « de l'extérieur » que la loi s'appliquait au cœur même de l'intime, processus auquel l'intercession paternelle dans la privauté et l'étroitesse du lien mère/enfant est venue, de manière quasi mythologique, dirait M. Tort (2005), donner sa forme.

Non seulement la modernité entraîne la perte des repères traditionnels, mais également une remise en question du principe même sur lequel ceux-ci se fondaient jusqu'alors : l'hétérogénéité des figures de la loi dont la transcendance – comme dans la religion par exemple – concentre

l'essence. Revendiquer le « ni Dieu, ni maître » revient à supposer (et à imposer) que chacun puisse et veuille devenir son propre dieu et son propre maître à la faveur d'une liberté idéalement posée comme propre à l'humain (et octroyée par la personne elle-même, sinon par qui ?). Ce renversement éthique de rationalité – dont le changement des manières d'être en famille n'est tout compte fait que le symptôme – n'est pas sans conséquence sur le lien social en général et les parents en particulier, si l'on veut bien considérer que ceux-ci sont la condition de celui-là et réciproquement...

La fin de la famille patriarcale a été annoncée il y a longtemps¹ ainsi qu'avec elle les risques, voire les dangers, encourus par l'humanité, en sa plus simple expression à savoir le singulier, d'être confrontée à la faillite du père et à l'émergence d'une nouvelle économie psychique.

1. Le texte de J. Lacan, intitulé « Les complexes familiaux », date de 1938. Il y met en exergue les conséquences fâcheuses sur la subjectivité de la faillite du père dans nos sociétés occidentales. Y fait écho, plus récemment, le dialogue entre C. Melman et J.-P. Lebrun publié sous le titre *L'Homme sans gravité*.

Par amour... ou la primauté de la logique du désir

Quand, faute de référence autre, le désir du parent pour l'enfant devient le principe organisateur de la famille, alors les parents sont exposés à de grandes déconvenues et l'enfant à de grands dangers. L'amour du parent pour son enfant – intrinsèquement narcissique² – se prête mal aux exigences de la fondation du sujet – mission que recouvre pudiquement le terme d'éducation – qui suppose d'avantage de renoncement que de satisfaction, d'acceptation de l'impossible rencontre que d'épanouissement concerté, de consentement à l'ingratitude de la tâche que de jouissance d'un « retour sur

2. *Faut-il rappeler le texte tout à fait éclairant de Freud à ce sujet ? Il y soutenait, en 1914, analysant les dispositions psychiques propres à l'engagement des hommes et de femmes dans la parentalité, que « Maladie, mort, renonciation à la jouissance, restrictions de sa propre volonté ne vaudront pas pour l'enfant, les lois de la nature comme celles de la société s'arrêteront devant lui, il sera réellement à nouveau le centre et le cœur de la création. His majesty the baby, comme on s'imaginait être jadis. [...] L'amour des parents, si touchant et au fond si enfantin, n'est rien d'autre que leur narcissisme qui vient de renaître [...] ».*

3. *N'entend-on pas les parents dire, à qui veut les entendre, que ce qu'ils veulent par-dessus tout, c'est le bonheur de leur enfant. Mais qu'entendent-ils par là alors que la responsabilité qui leur incombe suppose, tout au contraire, qu'ils initient l'enfant à l'impossibilité du bonheur.*

4. Cf. le film *L'Enfant des frères Dardenne* dont le thème – *l'enfant conçu comme bien marchand, c'est-à-dire au regard des bénéfices immédiats que l'on pourrait en tirer – est assurément le reflet d'une problématique sociale très actuelle.*

5. *Voir à ce sujet l'excellent développement proposé par Claude Almos dans « Pourquoi l'amour ne suffit pas », Le Nil, 2006.*

6. *Selon le mot d'Alain Bouregba, Journée départementale du REAAP 29, Morlaix, novembre 2004, inédit.*

7. *Nous pensons bien entendu non seulement au travail que nous faisons avec les parents dans le cadre de Parentel, mais également à l'ensemble des actions menées dans le cadre des Écoles des parents et des éducateurs et, enfin, pour la pertinence des principes qui guident leur déploiement dans tous les départements français, aux Réseaux d'écoute et d'appui et d'accompagnement des parents.*

8. *Pour reprendre l'expression de Jean-Pierre Lebrun.*

investissement » immédiatement disponible et par l'enfant octroyé. Comment dire « non ! » à son enfant et supporter le nécessaire ressentiment qui accompagne l'inévitable dommage subi, si la relation à l'enfant n'est, pour le parent, qu'un enjeu d'amour ? Comment le parent peut-il comprendre que le bien de l'enfant n'est pas ce qui lui fait plaisir lorsque le plaisir de l'enfant est, pour le parent, le seul gage de la qualité de sa prestation, voire de l'estime, qu'il a de lui-même ? Et que dire des mille et une manières dont les parents sont conduits, parfois en toute bonne foi, à « utiliser » l'enfant comme source de plaisir personnel au motif que la tyrannie du désir, l'idéologie du « faites-vous plaisir » et le dogme de « la satisfaction des besoins » font seuls référence pour eux ?

Le bonheur de l'enfant – forme idéale de la satisfaction parentale aboutie³ – est un leurre bien trop néfaste pour laisser les parents ne l'avoir que comme unique visée, au risque qu'ils s'épuisent dans une vaine course à l'excellence et au plaisir partagé en famille dont ils ne peuvent sortir, au mieux, que déçus par eux-mêmes et par leur progéniture.

Car la loi de la filiation – dont la responsabilité parentale est le vecteur et le moteur – suppose des parents un renoncement – à la possession de l'enfant, pour le dire rapidement – là où la logique du désir les fait tendre vers la recherche du plaisir d'être ensemble, inclination que l'idéologie actuelle – s'étant débarrassée des traditions considérées, à juste titre parfois, comme bien trop contraignantes – tend quant à elle à placer au centre du processus parental. « Avoir un enfant » a pris le pas sur « former un adulte », ce qui expose assurément l'enfant au risque de devenir « objet » (de satisfaction, voire de marchandage sinon de marchandisation⁴, bref de jouissance) et non plus un sujet en devenir, dût-il l'être, un temps, par procuration. La « parité » devient alors le principe social sur lequel les rapports entre « pairs » doivent gagner à s'organiser selon une conception moderne et progressiste du lien, assujettie à l'idéologie de l'épanouissement personnel, là où « paternité » organisait – de manière hétérodoxe – les rapports d'une génération à l'autre pour instituer la filiation, c'est-à-dire la prise en charge d'une génération par une autre (Coum D., 2004). Insistons, en passant, sur ce danger qui voit à ce qu'a été le « totalitarisme de l'être » qui s'exerçait sur le modèle de la domination de l'autre (l'enfant ou le conjoint) se substituer le « totalitarisme de l'avoir » qui s'exerce sur le modèle de la possession de l'autre (l'enfant ou le conjoint). Il s'agit toujours d'emprise...

Quand l'enfant est la limite

Le risque est grand, pour les parents, de se laisser prendre au piège d'un élan inévitablement narcissique là où sont requis, en tant que moteur de l'engagement dans la parentalité, d'autres repères que la seule subjectivité autoréférée, le « moi-je » promu par la logique du « un enfant si je veux quand je veux ! ». La légitimité du parent – en tant qu'elle confère une autorité socialement reconnue donc soutenue – compte donc autant que son désir et l'amour auquel celui-ci donne lieu. Car, si l'amour ne suffit pas⁵, c'est qu'il se pourrait bien qu'il soit trompeur. Alors à quel saint se vouer ? D'où viendra la voix qui nous indiquera le chemin à prendre ? En cette période d'incertitude qui fait le dangereux terreau des idéalismes anomiques autant que des réactions communautaires ou sécuritaires (bref de tous les intégrismes), nous tenons pour vertu le courage de maintenir le doute, de cultiver l'incertitude, d'ouvrir les questions au motif que « tant que l'on est dans le doute, on est du côté de l'humain⁶ ». Il se peut qu'à l'occasion, les parents aient à le payer d'un peu d'inquiétude. Les psychologues que nous sommes nous employons alors à le leur rendre aussi supportable que possible⁷.

Car la tentation du repli anxieux sur quelques illusoire certitudes collectées du côté des maîtres, experts et autres donneurs de leçons de conduite parentale nous semble, à moyen terme, bien plus coûteuse. Que faisons-nous de nos enfants lorsque nous les scrutons, les évaluons et les rééduquons à l'âge de trois ans au motif que – foi d'INSERM ! – leur comportement les prédestine, assurément, à un avenir de délinquant ? Que comprendre – sans oublier de la combattre – d'une telle perspective ? Nous tenons pour pareillement significatif d'une perte des références la prolifération des référentiels dans les institutions. De la même manière que l'obsessionnel, croyant par là donner du poids à son existence, combat par l'hypercontrôle de ses conduites son incapacité de rester serein face à l'insoutenable légèreté de l'être, la multiplication des cadres (de santé, d'éducation, de gestion, etc.), tous soucieux de contrôler les horaires, comptabiliser les actes et continger les conduites professionnelles, nous semble symptomatique d'une difficulté à se soutenir du sens (direction et signification) de l'action par peur de faire face « à ce vide qui nous gouverne⁸ ».

Pour contenir cette incertitude constitutive de notre existence et les dérives qui en résultent, particulièrement lorsqu'elle se soulage dans l'hyperinvestissement de l'enfant attendu comme susceptible de combler notre manque à être et dont personne, loin s'en faut, est définitivement prémuni, nous avons collectivement inventé la notion d'« intérêt de l'enfant » comme manière de mettre à l'extérieur de notre propre détermination subjective une exigence autre – hétérogène –, apte à guider, ainsi le pensions-nous, notre jugement. Des obligations parentales nouvelles émergent alors, qui ne sont pas que des contraintes, en regard de la tentative dont se saisit le social de donner sens à l'intérêt de l'enfant, qui viennent mettre une limite au traitement strictement privé dont l'enfant est l'objet. C'est alors que l'indétermination parentale croit pouvoir se résoudre dans ce nouveau repère – l'intérêt de l'enfant – au prix d'y risquer faire triompher, aux dépens de celui-là même que l'on était censé servir, l'autorité de l'infantile⁹. Ce n'est d'ailleurs pas tant que l'enfant soit roi – sauf à ce que l'on lui accorde, tant pis pour lui, ce statut –, mais que l'infantile continue de régner, c'est-à-dire que l'enfant en nous continue d'appeler.

L'intérêt de l'enfant, encore

Nous ne dirons jamais assez combien l'imaturité caractérise l'état du petit d'homme. Richesse et contrainte à la fois, cette immaturité – notion qu'il y aurait à préciser tant l'enfant n'est, assurément, pas immature en tout : il parle, agit et désire par exemple, et c'est pourquoi le terme de « désaide¹⁰ », en ce qu'il renvoie à l'unique dimension sociale de son rapport au monde – est la condition de possibilité en même temps que la nécessité de son éducation, donc l'imputation automatique à ceux qui le revendiquent d'une responsabilité qui est simultanément pouvoir et devoir. Pouvoir d'inscrire dans sa propre histoire et son propre désir ce petit être qui, s'il participe du social, ne le peut que par procuration. Devoir d'assujettir ce pouvoir aux exigences de la différenciation progressive des sexes et des générations par quoi se résume le processus d'éducation.

L'autonomie – comme prétendue capacité de s'autogouverner, d'être à soi-même sa propre loi, d'entrer en son nom propre en interlocution, etc. – qui est, par certains encore, prêtée à l'enfant¹¹, s'est révélée non seulement illusoire, pur produit d'un fantasme collectif d'une

génération qui a vu en l'enfance la figure idéale d'une aptitude à la citoyenneté donnée d'emblée et non résultante d'un long et difficile labeur initiatique, mais également, *in fine*, nocive à l'enfant lui-même. Nous voyons, par exemple, dans l'association des enfants aux décisions qui les concernent (au nom du principe généreux de la prise en compte de leur parole), une noble cause pour autant qu'il s'agisse, comme dans les conseils communaux d'enfants entre autres, de les initier, à la faveur de mises en situation, à des usages sociaux fondés sur les principes éthiques de l'affirmation de soi et de la prise en compte de l'autre, qu'ils auront, plus tard, à mettre en œuvre en leur nom propre. Nous y voyons *a contrario* la négation même de l'intérêt de l'enfant s'il s'agit pour les adultes désorientés de s'en remettre à l'enfant – sous couvert, idéologique en fait, de respecter sa parole – pour ne pas avoir à assumer la responsabilité qui leur incombe et que suppose, par principe, l'engagement éducatif.

Quoi qu'il en soit, nous tenons pour preuve de la validité de notre analyse le fait que, jamais au grand jamais, l'enfant ne s'est fait le promoteur de ses propres droits, le défenseur de ses propres intérêts, l'avocat de sa propre cause, n'en déplaise aux extrémistes qui, à une certaine époque¹², ont cru voir dans le principe même de « l'autorité parentale » le stigmate de la perpétuation d'un pouvoir abusif exercé par les adultes sur des enfants opprimés ! Pourquoi ? Parce que par statut – non pas celui, socialement, qu'on lui donne mais le seul, anthropologiquement, qu'il puisse avoir –, l'enfant en est bien incapable.

C'est aussi ce qui fait de l'enfant le réceptacle obligé et, le plus souvent, complaisant – n'étaient les manifestations comportementales et psychopathologiques par lesquelles nous percevons combien, parfois, il lui en coûte –, de nos propres aspirations, projets et autres désirs susceptibles de le former, mais également de le déformer. C'est aussi par quoi nous prenons la mesure de la responsabilité des adultes de référence : le sort de l'enfant est, *grosso modo*, entre leurs mains. C'est enfin ce qui nous enjoint à considérer que l'éducation est également – voire principalement – l'exercice d'un pouvoir au manège duquel l'éducateur – qu'il soit parent ou professionnel – est obligé comme figure paradigmatique du service rendu à autrui au motif que son incapacité de l'exercer lui-même (ce qui caractérise en fait l'état d'enfance) l'assujettit. Dès lors, si l'imaturité de l'enfant oblige l'adulte à

assumer à son égard un pouvoir, ce pouvoir conféré oblige l'adulte à en contrôler l'usage. Ni trop (l'abus), ni trop peu (la démission) ! Voilà ce qui nous paraît être au cœur de la parentalité : la double obligation¹³ de l'engagement bien plus qu'une compétence évaluée en termes de savoir-faire !

La culture, c'est ce qui reste quand on a tout changé

Nous tenons notre conception du lien familial pour, d'un point de vue anthropologique, fondée¹⁴ là où nous sommes opposées des conceptions idéalistes, qu'elles soient ou paraissent progressistes ou réactionnaires. À la faveur de quoi, il nous apparaît que l'essentiel de la fonction du parent réside dans le fait de maintenir l'enfant exclu de la génération d'où il provient, le temps de son initiation. Voilà ce qui fait limite, par quoi la « soustraction de jouissance » opère ! Comment ? La contradiction des aspirations entre pairs – à l'intérieur du dispositif social que constitue le couple par exemple – nous semble représenter, *in fine*, un point de butée minimal à la toute-puissance du désir de l'un des parents sur l'enfant. Autrement dit, le partage de l'enfant que suppose son inscription dans une double lignée impose le principe de la contradiction par l'autre de la volonté omnipotente de l'un sur l'enfant, obligeant *a minima* à une négociation, distribution et autre délégation, entre les parents et, par extension, les pairs à

9. Cf. le récent ouvrage de Daniel Marcelli, qui rétablit une juste analyse quant à l'émergence de l'enfant-roi : ce n'est pas tant l'enfant qui règne, mais ce qui subsiste d'infantile, c'est-à-dire de résistant à la castration, en le parent.

10. L'Hilflosigkeit freudien, littéralement.
11. Nous en avons développé l'analyse dans « La démocratie familiale serait-elle un progrès pour l'enfant », in Coum D., (dir), La Famille change-t-elle ?, Érès, 2006.

12. Nous faisons référence aux débats qui ont environné la ratification, par la France, de la Convention internationale des droits des enfants dans les années 1990 et dont Irène Théry a fait une saisissante analyse dans Le Démariage, Odile Jacob, 1993.

13. Rappelons que cette obligation-là est conçue au sens de Levinas.

14. Voir à ce sujet Quentel J.-C., Le Parent, culpabilité et responsabilité en question, De Boeck et, plus largement, les travaux de l'École de Rennes où se développe la théorie de la médiation qui procède d'un véritable renouveau des sciences humaines, les principes de la rationalité humaine s'y trouvant soutenus par la vérification expérimentale.

propos de l'enfant, qu'ils soient professionnels, voisins et autres co-éducateurs... Ce déploiement de la responsabilité dans la génération (la parentèle) à la faveur d'alliances choisies, consenties ou subies, garanti, au bout du compte et voilà l'essentiel, à l'enfant l'assurance d'échapper à l'arbitrarité du désir d'un seul sur lui, c'est-à-dire à l'emprise de l'Un-parental. Il fonde, *de facto*, la parentalité dans son principe, dont nous comprenons dès lors qu'elle ne peut être que « pluri-parentalité » et « co-éducation ». Autrement dit encore, la nécessité de la triangulation du rapport à l'enfant - triangulation dont le statut de structure anthropologique et non pas de configuration sociale normative d'une famille idéale est confirmé - est requise comme dernier rempart à l'hégémonie du désir et du pouvoir de l'un, exclusif de l'autre. L'on conviendra que la structure, une fois garantie, autorise, dès lors, la diversité dans les agencements sociaux de fabrication de l'humain (pour ne pas dire « famille » que nos représentations contraignent par trop le sens que nous y donnons) qui vont venir la mettre en scène.

Cela ne va pas sans heurt ! Les tensions qui tiraillent les pairs (et en premier lieu les tensions conjugales, sont, elles aussi, fonction de ce qui, du lien social, est soutenu collectivement. L'on sait ce qu'il en coûte à la conjugalité elle-même - dont on ne peut dire, tant pis pour l'enfant, que la stabilité soit sa qualité actuelle principale - d'être le lieu unique d'un sempiternel colloque dès lors que rien n'est collectivement, même momentanément, établi et que tout est, à tout moment, discutable. À la fragilité des références partagées répond l'instabilité des alliances, donc l'insécurité des liens dans lesquels les enfants tentent malgré tout d'inscrire leur existence en formation... L'épuisement actuel des parents en constitue le symptôme essentiel et l'on comprend, alors, que soutenir la parentalité revient à prendre grand soin de ce qui relie les uns aux autres ceux qui en sont les opérateurs¹⁵.

Vers où aller ?

Les parents sont aujourd'hui - et les professionnels avec¹⁶ - à la croisée d'un chemin. L'insécurité existentielle à laquelle les confronte la mutation de la famille pourrait bien les faire succomber à la tentation d'une réassurance à bon compte en croyant remplir le gouffre de leur incertitude que la perte du « bon sens » dévoile en s'en remettant à quelque savoir de composition. Le risque en serait nul,

n'était l'enjeu qui est aussi celui du lien familial, à savoir une certaine conception¹⁷ de l'humain, des conditions de possibilité de sa naissance et de sa survivance !

Mais à toute chose malheur est bon ! Une sorte de friche s'ouvre devant nous. Une *terra incognita* de la famille est à réinvestir, à redécouvrir et à reconquérir, dont les psychologues peuvent être, s'ils le veulent, les fers de lance, où reconstruire de nouvelles manières d'être ensemble et d'être soi, grâce à de nouvelles manières d'être parent. Forts des progrès conquis sur une époque désormais révolue, et dont nous ne voulons pas que leurs effets secondaires négatifs en obèrent les bénéfices, il reste à poser les bases d'un lien social durable et sécurisé dont la parentalité continuera de constituer la cheville ouvrière. La responsabilité des professionnels est là entièrement engagée à plusieurs niveaux, dont certains les conduisent à devoir repenser les fondements mêmes de leurs interventions auprès des parents, jusqu'à concevoir que la technicité n'empêche pas la réciprocité dans la rencontre. Dans ce sens, « soutenir » la parentalité est moins spécialiser un service dont les parents seraient les bénéficiaires (les consommateurs ?) que participer d'un lien social impliquant parents et professionnels engagés, chacun à sa place mais ensemble, dans une responsabilité partagée : l'éducation des enfants. ■

Le titre de cet article a été le thème du dernier Congrès sur la parentalité, organisé par l'association Parentel, les 22 et 23 juin 2006 à Brest. Association Parentel : 4, rue Colonel-Fontferrier, 29200 Brest. parentel@wanadoo.fr

15. L'on pourra lire utilement, à ce sujet, le bel essai de Frédéric Jesu : *Co-éduquer ; pour un développement social durable*, paru chez Dunod en 2004.

16. Nous y avons consacré plus d'un article paru notamment dans la revue de l'École des parents et des éducateurs.

17. Et que l'on entende par là, et l'idée, et la création... mais à l'origine était le verbe !

Bibliographie

Almos C., 2006, *Pourquoi l'amour ne suffit pas ?*, Le Nil.

Coum D., 2004, « Le père est mort, vive le Père », in *Qu'est-ce qu'un père ?*, Érès.

Coum D., 2006, « La démocratie familiale serait-elle un progrès pour l'enfant ? », in *La Famille change-t-elle ?*, Érès.

Coum D., 2002, « Ce que les parents transmettent... », *Les Voies de la transmission, La Lettre du GRAPE*, 50.

Freud S., 1992, « Pour introduire le narcissisme », in *La Vie sexuelle*, PUF.

Jésu F., 2004, *Co-éduquer ; pour un développement social durable*, Dunod.

Lacan J., 1984. *Les Complexes familiaux*, Bibliothèque des Analytica, Navarin.

Lebrun J.-P., 1998, *Un monde sans limite*, Érès.

Marcelli D., 2003, *L'Autorité de l'infantile*, Albin Michel.

Melman C., 2003, *L'Homme sans gravité*, Denoël.

Quentel J.-C., 2001, *Le Parent, responsabilité et culpabilité en question*, De Boeck.

Tort M., 2005, *La Fin du dogme paternel*, Aubier.

Schneider M., 2002, *Big Mother : psychopathologie de la vie politique*, Odile Jacob.

Théry I., 1993, *Le Démariage*, Odile Jacob.